



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 janvier 2019
19 heures 00

GF/MG

N° 002376

Grands Projets -
Rénovation du stade
municipal- Joseph
Marie Antoine dit
«stade Viton» Phase 2
- Plan de financement
et demande de
subvention contrat de
ruralité.

Affiché le :

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le jeudi 31 janvier 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

Vu la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

Vu la délibération nOCC-20 16-178 du 15 décembre 2016 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon approuvant le projet de contrat de ruralité et ses annexes,

Vu la délibération n° 2098 du 31 janvier 2017 approuvant le contrat de ruralité,

Le Conseil a été amené à voter un plan de financement le 17 juillet 2018.

Les montants ayant évolués, il apparait nécessaire de présenter au Conseil le nouveau plan de financement.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Contrat de ruralité pour la rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton » Phase 2.

La ville d'Apt propose, dans le cadre du contrat de ruralité, de solliciter l'Etat à hauteur d'un financement de 53 476 € HT pour la phase 2 du projet rénovation du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton ». La phase 2 comprend la réfection des vestiaires et des sanitaires du stade avec mise en conformité de l'accessibilité.

Dépenses		Recettes		
Travaux vestiaires	131719,00	Contrat de ruralité	53 476,00	40,6%
		Région FRAT	25 792,00	19,6%
		FFFA	23 700,00	18,0%
		Ville d'Apt	28 751,00	21,8%
Total HT	131719,00	Total HT	131 719,00	
Total TTC	158062,80	Total TTC	158 062,80	

LE CONSEIL A LA MAJORITE

SOLLICITE une subvention à hauteur de 53 476 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « Rénovation du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton »Phase 2,

APPROUVE le plan de financement du projet « Rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal- Joseph Marie Antoine dit « stade Viton »Phase 2, présenté ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019,

AUTORISE Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI